

FACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE Sites bénéficiant d'un seul contrat d'achat régi par l'arrêté du 10 juillet 2006

Remarque Préalable: Ce document vise à expliquer les principes de la facturation de l'électricité photovoltaïque, en facilitant la compréhension de l'arrêté du 10 juillet 2006 et des conditions générales du contrat d'achat pour la facturation.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter la Foire aux Questions de l'Agence Obligation d'Achat spécifique aux contrats S06, à l'adresse suivante : http://www.edf-oasolaire.fr/faq.action?from=sinformer#faq1t.

1 PERIODE DE FACTURATION

- ❖ Pour les installations de moins de 10 kVA, la facturation est réalisée chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat d'achat (indiquée dans votre contrat d'achat, §9 des conditions particulières).
- ❖ Pour les installations de taille comprise entre 10 et 250 kVA, la facturation est semestrielle.
- ❖ Pour les installations de plus de 250 kVA, la facturation est mensuelle.

2 <u>CALCUL DU COEFFICIENT D'INDEXATION L A APPLIQUER AU TARIF AVANT</u> FACTURATION

Le coefficient L vous sera transmis par l'agence Administration de l'Obligation d'Achat (AOA)¹, lors de l'édition de la facture en ligne ou par courrier ou email.

Si vous ne l'avez pas reçu, l'agence obligation d'achat peut vous le fournir, il vous suffit de leur préciser les indices de bases de votre contrat (article 6).

Pour les personnes souhaitant comprendre le calcul de L, vous pouvez vous référer à l'annexe 4 du présent document.

3 CALCUL DU TARIF D'ACHAT INDEXE A UTILISER POUR FACTURER VOTRE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

tarif indexé = tarif d'achat brut* x L

^{*} indiqué dans votre contrat d'achat, §5 des conditions particulières.

 $^{^1}$ ou votre Entreprise Locale de Distribution si vous n'êtes pas sur le réseau géré par EDF / ERDF MàJ le 24/05/11 Page 1/6



4 REALISATION DES RELEVES DE PRODUCTION

Au moment de la facturation, le producteur (vous) effectue un relevé de sa production. L'agence AOA réalise ensuite une validation a posteriori en confrontant ce relevé au relevé d'ERDF.

Le relevé des compteurs de production et de non-consommation (option vente de la totalité de la production uniquement) fait partie des missions d'ERDF. La fréquence de relève est semestrielle pour les sites de moins de 36 kVA ou mensuelle pour les sites de taille plus importante. C'est un agent d'EDF-GDF Services qui effectue ces relevés.

Ces relevés seront envoyés au producteur ainsi qu'à l'agence AOA pour validation des facturations.

5 FORMAT DE LA FACTURE

Les producteurs disposant d'une installation d'une puissance inférieure ou égale à 250 kWc peuvent s'inscrire sur le site internet http://www.edf-oasolaire.fr.

Une fois inscrit, vous pourrez éditer votre facture en ligne, quelques jours avant la date anniversaire, puis envoyer un original signé à l'agence obligation d'achat, en indiquant les relevés des compteurs.

Si vous n'avez pas accès au site <u>www.edf-oasolaire.fr</u>, vous pouvez remplir votre facture à partir des modèles présentés en annexe.

Annexe 1 : Un guide pour l'établissement de la facture de l'électricité PV.

Annexe 2 : Modèle de facture établi par HESPUL à adresser à votre acheteur.

Annexe 3 : Modèle de facture par AOA.

Annexe 4: Calcul du Coefficient d'indexation L

HESPUL

114, Boulevard du 11 novembre 1918, F-69100 VILLEURBANNE Tel / Fax : 04 37 47 80 90 /99 photovoltaique.info/contact | www.hespul.org

MàJ le 10/05/2011 Page 2/6



Annexe 1 Guide pour l'établissement de la facture de l'électricité PV

Référez-vous au §5 des conditions particulières de votre contrat d'achat.

En cas de **vente des excédents (ou surplus)** de la production, le compteur de non-consommation n'existe pas dans le dispositif de comptage, indiquez 0 dans les cases concernées.

Recueil des données nécessaires à la facturation :

Nouvel index du compteur de production NI	kWh	Date de relève	
Nouvel index du compteur de non-consommation NINC	kWh		
Ancien index du compteur de production AI	kWh	Date de relève	
Ancien index du compteur de non- consommation AINC	kWh		
Plafond annuel PA			kWh
Tarif d'achat brut jusqu'au plafond TA		C€	
Tarif d'achat brut au-delà du plafond TP		c€	
Coefficient d'indexation de l'année	en cours L		

Calcul de la production totale :

Nombre de kWh produits P	kWh	P = NI - AI	
Nombre de kWh consommés C	kWh	C = NINC - A	INC
Nombre de kWh vendus V	kWh	V = P - C	
Nombre de kWh produits	kWh	= V	si V < PA
jusqu'au plafond PJ	KVVII	= PA	si V > PA
Nombre de kWh produits au-delà	kWh	= 0	si V < PA
du plafond PP	KVVII	= V - PA	si V > PA
Net à facturer F	c€	$(PJ \times TA \times L) + (PP \times TP \times L)$	
	= €		

Taxes à appliquer

Pour les particuliers : le montant est à facturer hors taxe, c'est-à-dire le « net à facturer » calculé ci-dessus. En effet, le producteur particulier bénéficiant de la franchise fixée par l'article 293 B du code général des impôts, la TVA n'est pas à appliquer.

Les producteurs qui ont un compte TVA facturent en TTC par l'ajout d'une TVA de 19,6% pour la reverser à l'Etat par la suite.

Modalités de paiement

Le paiement est effectué sous 20 jours à compter de la date d'envoi de la facture (cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai, vous pouvez appliquer des pénalités de retard (contrat d'achat Article IX des conditions générales).

Seuls les producteurs supérieurs à 250 kWc (facturation mensuelle) et les producteurs habitant à l'étranger sont payés par virement bancaire.

MàJ le 10/05/2011 Page 3/6

Producteur		Adres	se de factura	tion si différente	
				······································	
				•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	
Contrat d'achat N°					
Adresse du site de producti	on				
	EDF Agence Obligation d'Achat Solaire BP 3013 69399 LYON Cedex 03				
Période de product	Facture n° ion du		mise le		
Récapitulatif des relevés :					
Date du relevé	N° du compteur (matricule)	Ancien	Nouveau	Différence	
Compteur de production		kWh	kWh	kWh	
Compteur de non consommation si applicable		kWh	kWh	kWh	
Plafond annuel : Tarif d'achat en deçà du plafond annu Tarif d'achat au-delà du plafond annu Coefficient L appliqué :	el:	c€/k\ c€/k\ appliqué* :	Wh		

Libellé	Prix en Euros
Conformément au contrat cité ci-dessus relatif à la production d'électricité photovoltaïque :	
Production dekWh àc€/kWh Production dekWh àc€/kWh	€ HT + € HT
TVA à payer* :	+€*
Total Net à payer	€ TTC

^{*}pour un particulier : TVA non applicable en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts donc = 0

Règlement par chèque ou virement bancaire sous 20 jours, conformément à l'article IX des conditions générales du contrat cité ci-dessus.

Facture n°			Etablie le		
Contrat d'achat photovol	taïque		n°		
Période <u>annuelle</u> de factu	-	du		au	
Coordonnées Producteur			Coordonnées Acheteur EDF	EDF Agence Ob	ligation d'achat Solaire
Détail adresse			Détail adresse	В	P 3013
Code postal			Code postal		69399
Commune			Commune		N Cedex 03
Tél			Tél		91700130
E-mail	_		E-mail		LAIRE@edf.fr
		_	TVA intracommunau		FR03552081317
Adresse du site de production (s	si nécessaire))		oté pour la TVA su	
Détail adresse Code postal			M Chèque (nom et	odalités de paiem	ent :
Commune					
Compteur de production,				n° :	
Date nouveau relevé du :			Valeur du n	ouvel index (P1):	
Date ancien relevé du :			Valeur de l'a	ncien index (P2):	
			Pro	oduction (P1-P2):	kWh
Compteur de contrôle de non-co	onsommation	n (vente er	n totalité),n	°:	
Date nouveau relevé du :			Valeur du n	ouvel index (A1):	
Date ancien relevé du :			Valeur de l'a	ncien index (A2):	
			Consommation Au	kWh	
Production de kWh livrés (net de	es auxiliaires	s). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :		KWh
Plafond annuel de l'énergie livré	e, donné à l'	article 5 d	u contrat :		kWh
		Montant	de la facture		
Production livrée en kWh,		au tarif de	, cts €	Soit un montant de :	, €
jusqu'au plafond Production livrée en kWh,		au tarif		Coit us	
au-delà du plafond		de	, cts €	Soit un montant de :	
Montant total, hors TVA.					, €
Conditions de règlement : Le paiement interviendra	au nlue tard à fin				
de mois si la facture est expédiée à l'acheteur au pl mois et, ce délai sera augmenté d'autant de jours q	lus tard le 10 du		Signature :		
entre le 10 du mois et la date d'expédition de la fact A défaut de paiement intégral dans le délai contract	ture. tuel, les sommes				
dues seront majorées de plein droit, en application 92 1442 du 31 décembre 1992, et sans qu'il soit b	esoin d'une mise en				
demeure, de pénalités calculées sur la base du taux majoré de 50% (ce taux étant celui du dernier jour d l'émission de la facture).					

Annexe 4 - Calcul du Coefficient d'indexation L

Pour le calcul du coefficient d'indexation L à appliquer au tarif avant facturation, la formule à appliquer est la suivante :

$$L = 0.4 + 0.3 \frac{ICHTTS1_{\text{(coefficient L)}}}{ICHTTS1_{\text{(coefficient L)}}} + 0.3 \frac{PPEI_{\text{(coefficient L)}}}{PPEI_{\text{(coefficient L)}}}$$

PPEI $_{0(\text{coefficient L})}$ et ICHTTS $1_{0(\text{coefficient L})}$ sont indiqués dans *votre contrat d'achat, §6 des conditions particulières*. Ils correspondent aux dernières valeurs définitives connues à la date de mise en service de l'installation².

 $PPEI_{(coefficient\ L)}$ et $ICHTTS1_{(coefficient\ L)}$ sont les dernières valeurs définitives connues à la date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat d'achat (voir Remarque 1 cidessus).

Vous pouvez trouver ces indices auprès de l'INSEE. Nous avons édité une note d'information pour vous aider à réaliser cette recherche, disponible en bas de page à l'adresse suivante : http://www.photovoltaique.info/Facturation-de-l-electricite.html

Remarque importante 1 (pour la recherche des indices d'indexation) : La date d'anniversaire correspond <u>au premier jour</u> de la période de facturation, c'est-à-dire que les indices pris en compte pour la facturation à la date d'anniversaire d'une année n correspondent aux indices relevés à la date d'anniversaire n-1

Remarque importante 2 : la date de prise d'effet du contrat <u>précisé dans l'art. 9</u> <u>des conditions particulières du contrat d'achat</u>, est, pour la plupart des producteurs, la date de mise en service de l'installation (raccordement).

Remarque importante 3 : Si la mise en service industrielle de votre installation est comprise dans la période de facturation (i.e. il s'agit de votre première facturation), alors $ICHTTS1 = ICHTTS1_0$ et $PPEI = PPEI_0$, de telle sorte que L = 1



Règle d'arrondis:

L'indice L est arrondi au 5^{ème} chiffre après la virgule. Les prix exprimés en centimes d'euros sont arrondis au 3^{ème} chiffre après la virgule. Les prix exprimés en euros sont arrondis au 2^{ème} chiffre après la virgule.

MàJ le 10/05/2011 Page 6/6

Pour les installations mises en service avant le 26 juillet 2006 ou qui ont déjà produit de l'électricité à des fins d'autoconsommation, ou dans le cadre d'un contrat commercial (sans bénéficier de l'obligation d'achat), les valeurs à prendre en compte pour PPEI_{0(coefficient L)} et ICHTTS1_{0(coefficient L)} correspondent aux dernières valeurs définitives connues à la date de prise d'effet du contrat d'achat.